



# Brigades COVID 19 contact tracing

22 mai 2020



Par décret du 11 mai 2020 et dans un contexte de crise sanitaire épidémiologique gravissime, l'état réquisitionne le personnel de l'assurance maladie pour effectuer un traçage de la population au travers d'une mission à visée réputée sanitaire, en période de sortie du confinement, pour une durée minimale de 3 mois renouvelable.

Ce dispositif est contraire aux missions de la Sécurité sociale, dont le rôle n'est pas de ficher les assurés sociaux en fonction de leur maladie, ni d'établir des listes des personnes ayant été en contact avec des malades.

Ce dispositif remet en cause le secret médical et le secret professionnel.

Le dispositif voulu par le gouvernement porte atteinte à deux droits fondamentaux :

[...] La suite en pj

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :  
<https://solidaires.org/Brigades-COVID-19-contact-tracing>